

# 3

## Participation des acteurs locaux à l'élaboration de la stratégie et mode de sélection des projets

### A. ELABORATION DE LA STRATEGIE

Depuis le début de la procédure d'élaboration du PDS, le GAL a accordé une attention primordiale à l'implication des acteurs locaux et à la concertation du plus grand nombre, des forces vives aux citoyens.

Réunies en Inter-Collège le 11 juin 2014, les communes de Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze ont décidé d'entrer dans une réflexion commune pour la préparation de la prochaine programmation.

Le GAL s'élargissant, il était évidemment nécessaire que la quatrième commune soit représentée dans son organe de décision. Le conseil d'administration du GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz (Ciney, Hamois, Havelange) a donc été élargi aux représentants publics et privés de Somme-Leuze pour les décisions relatives à la programmation 2014-2020. Ce CA élargi a pris le nom de « Comité de préparation du PDS ». Il était composé de deux représentants publics et privés de chaque commune et d'un membre privé transcommunal (la Maison du Tourisme) soit 8 membres publics et 9 membres privés.

Une méthode de travail intégrant la sélection des projets sur base d'un appel à la population et d'une grille de critères de sélections a été définie pour élaborer le PDS. Elle a été soumise à l'assemblée générale du GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz qui l'a approuvée le 25 juin 2014 (voir PV en annexe 1) et validée par le Comité de préparation du PDS (CA du GAL élargi à Somme-Leuze) le 17 septembre 2014.

Méthode de travail :

➤ **Rédaction du diagnostic et synthèse AFOM**

Un premier diagnostic du territoire a été rédigé en synthétisant et en croisant les données disponibles sur les quatre communes (PCDR, SSC).

➤ **Réunions de groupes de travail thématiques**

Sur base du diagnostic croisé, les thématiques potentielles ont été organisées en sept groupes de travail, pilotés chacun par un membre du Comité de Préparation du PDS et l'appui technique du GAL.

Thématique	Pilote	Réunion
Economie, emploi, commerces	Tania Fyalkowski	Mardi 21 octobre 2014 à 8h00 à Ciney
Agriculture et diversification	Jacques Warnier	Mardi 14 octobre 2014 à 20h00 à Ciney
Tourisme et patrimoine	Julie Riesen	Vendredi 24 octobre 2014 à 12h00 à Heure (Somme-Leuze)
Environnement, patrimoine naturel et biodiversité	Marie-Paule Lerude	Mercredi 22 octobre 2014 à 20h00 à Havelange
Mobilité	Anne-Sophie Focant	Mardi 21 octobre 2014 à 20h00 à Baillonville (réunion annulée, la thématique a été abordée de façon transversale dans les différents groupes de travail)
Cohésion sociale	Géraldine Desille	Jeudi 23 octobre 2014 à 14h00 à Ciney
Energie	Marc Libert (échevin à Havelange)	Mardi 4 novembre 2014 à 18h00 à Havelange

Les comptes-rendus des différentes réunions sont repris en annexe 2.

### Objectifs des groupes de travail :

- Compléter et valider le diagnostic
- Evaluer la demande (des bénéficiaires des actions mais aussi des acteurs qui permettront de les réaliser)
- Analyser la plus value d'actions transcommunales et envisager des types d'actions à mener dans ce sens

### Participants :

- Personnes ressources du territoire pour valider le diagnostic.
- Public cible et acteurs potentiels pour évaluer la demande.
- Personnes ressources du et hors territoire (experts) pour réfléchir aux actions apportant une plus-value transcommunale.

**Les réunions des groupes de travail ont permis de valider le diagnostic et de conforter le choix des axes de travail puisqu'il est apparu qu'il existe des atouts, des besoins et des potentialités dans les différentes thématiques des groupes de travail.**

### ➤ Définition de la stratégie et de la procédure de sélection des projets.

Sur base du diagnostic et de l'analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces validé par les groupes de travail, le Comité de Préparation du PDS a défini la stratégie du GAL pour la programmation 2014-2020 (voir point 2) ainsi que la procédure de sélection des projets.

Le PV de la réunion du Comité de préparation du PDS du 5 novembre 2014 est repris en annexe 3.

## **B. PROCEDURE DE SELECTION DES PROJETS**

Le GAL s'est attaché à élaborer une procédure de sélection

### - transparente et non discriminatoire :

Le GAL a rendu publics les détails de la procédure de sélection (cadre, étapes et critères de sélections préétablis) au moment du lancement de l'appel à projets en décrivant cette procédure, en publiant la grille de critères de sélection et en mettant à disposition tous les documents utiles en téléchargement sur le site internet du GAL ou sur demande auprès de l'appui technique (voir annexe 4 : page du site internet [www.galvraicondroz.be](http://www.galvraicondroz.be) consacrée à la programmation 2014-2020).

### - s'appuyant sur des critères objectifs de sélection des projets et permettant le classement des projets

Une grille reprenant les différents critères de sélection des projets a été définie. Elle permet d'évaluer les critères repris dans le guide du candidat LEADER à savoir :

- la capacité du projet de rencontrer les objectifs de la stratégie ;
- le caractère innovant du projet ;
- le caractère transférable du projet ;
- la capacité de mettre en œuvre le projet ;
- l'approche ascendante ;
- le plan de financement du projet ;
- la dimension économique du projet ;
- l'efficacité et la pérennité du projet.

Les différents critères ont fait l'objet d'une cotation sur 10 points (critères liés aux spécificités du programme LEADER) ou 5 points (critères liés à la faisabilité du projet). La cote globale obtenue en additionnant les notes des différents critères permet d'établir un classement des projets.

La grille de sélection a été publiée sur le site internet du GAL préalablement au lancement de l'appel à projets, elle est reprise en annexe 5.

- prévenant tout conflit d'intérêt

Pour éviter des conflits d'intérêts, la procédure prévoit de procéder à des absentions si des membres du Comité de préparation du PDS sont directement parties prenantes de certains projets soumis (absentions mentionnées dans le PV et dans la grille des projets côtés en annexes).

- garantissant qu'au moins 50% des voix à exprimer lors du vote sur les décisions de sélection proviennent de partenaires qui ne sont pas des autorités publiques

Afin de garantir que les voix exprimées proviennent à plus de 50% des membres privés, une seule voix est exprimée par commune représentée.

- autorisant la sélection par procédure écrite

La procédure de sélection prévoit que les projets doivent être déposés par écrit. L'appui technique a toutefois reçu et conseillé toutes les personnes qui ont souhaité discuter de leur projet avant le dépôt.

➤ **Appel à projets**

Un appel à projets a été lancé à la population en novembre 2014. Pour le diffuser le plus largement possible, le Comité de Préparation du PDS a choisi de le diffuser via une distribution postale toute-boîte.

Un document A4 recto-verso a été rédigé. Un soin particulier a été apporté à sa mise en page afin d'attirer l'attention des citoyens (voir annexe 6).

L'appel à projets a été distribué

- aux habitants de la commune de Somme-Leuze en annexe du bulletin communal adressé par courrier postal le 14 novembre
- aux habitants des communes de Ciney, Hamois et Havelange en distribution postale toute-boîte le 19 novembre (voir preuves distripost annexes 7)

L'appel à projet a également été relayé (voir annexes 8)

- par les partenaires
  - via les informations communales de Ciney publiées dans le Vlan Ciney-Dinant du 26 novembre
  - sur le site internet des communes
  - sur le site internet de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne, le 16 novembre
- par la presse locale
  - sur le site <http://ciney.blogs.sudinfo.be>, le 13 novembre
  - dans le Vers l'Avenir, édition Namur, du 15 novembre
  - dans le Proximag du 3 décembre

*La date de remise des projets, initialement fixée au 3 décembre, a été reportée au 8 décembre suite à la publication tardive dans le Proximag du 3 décembre. Cette prolongation a été communiquée via le site internet du GAL ainsi qu'aux personnes ayant contacté le GAL pour remettre un projet.*

## ➤ Sélection des projets reçus dans le cadre de l'appel à projets

Au total, le GAL a reçu 32 projets.

Les projets ont été soumis au vote des membres du Comité de préparation du PDS via les critères de la grille de sélection. (voir liste des projets et grilles de sélection en annexe 9)

Afin de garantir que les voix exprimées proviennent à plus de 50% des membres privés, une voix a été exprimée par commune représentée. Pour éviter tout conflit d'intérêt, les membres ayant participé à la rédaction d'un projet ou liés à une structure ayant déposé le projet se sont abstenus de voter pour ledit projet (les abstentions sont mentionnées dans le tableau de sélection en annexe).

Les projets sélectionnés devaient être adaptés et/ou développés dans des fiches-projets plus détaillées. Tous les déposants ont été prévenus du résultat de la sélection par courrier électronique ou postal. Les déposants des projets retenus ont été invités à une réunion du groupe de rédaction ou à une rencontre individuelle avec le responsable de la rédaction de la fiche-projet et/ou l'appui technique du GAL.

## ➤ Rédaction des projets

Comme prévu et annoncé aux participants des Groupes de travail, les pistes issues des réunions des groupes de travail préparatoires ont également été prises en compte dans l'élaboration des projets. Ces pistes qui avaient été présentées au Comité de préparation du PDS à la réunion du 5 novembre ont été soumises à une sélection par voie écrite aux membres du comité (voir résultat des votes en annexe 10).

Pour la rédaction des projets définitifs, un responsable a été désigné au sein du Comité de préparation du PDS pour coordonner la rédaction de chacune des fiches en collaboration avec les déposants des projets retenus et les acteurs locaux identifiés comme partenaires potentiels lors des réunions de groupes de travail préparatoires à la définition de la Stratégie.

Les responsables de la rédaction des fiches ont été chargés de réunir ou de rencontrer les déposants des projets sélectionnés ainsi que les personnes ressources utiles pour définir les actions sur base des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets et pistes émises en GT retenues par le comité.

### Projet Agriculture :

Le projet a été rédigé sur base de trois projets retenus dans le cadre de l'appel à projets.

Les propositions du groupe de travail les mieux classées et qui entraient en cohérence avec le projet ont été intégrées.

Le projet de transformation de céréales pour lequel un avis réservé avait été émis par le comité n'a finalement pas pu être intégré au projet final en raison du manque de demande ou d'intérêt des producteurs de céréales pour entrer dans le projet.

### Projet Economie :

Le projet a été rédigé sur base des deux projets retenus dans le cadre de l'appel à idées et des pistes émises par le groupe de travail qui avaient recueilli le plus de votes.

### Projet Mobilité :

Le projet a été rédigé sur base des quatre projets retenus dans le cadre de l'appel à idées et de la proposition émise par le groupe de travail Cohésion sociale allant dans le même sens.

### Projet Cohésion sociale :

Le projet a été rédigé sur base du projet retenu dans le cadre de l'appel à idées et des propositions du groupe de travail qui avaient retenu le plus de votes.

#### Projet Environnement :

Le projet a été rédigé sur base des deux projets retenus dans le cadre de l'appel à idées et des propositions du groupe de travail les mieux classées par le Comité et les plus cohérentes dans un projet commun.

#### Projet Communication :

Le projet a été rédigé sur base de la proposition sélectionnée et redéfinie avec le déposant pour entrer dans le cadre budgétaire.

#### Projet Tourisme Coopération :

Ce projet de coopération avec le GAL Pays des Tiges et Chavées a été co-construit en groupe de travail. Un groupe de travail avait d'abord été réuni au niveau de chaque GAL séparément. Les pistes issues des deux groupes allant dans le même sens. Un groupe de travail commun a réuni les acteurs des sept communes pour définir les actions du projet.

Une rencontre a eu lieu avec le déposant du projet « Recyclage des déchets » mais n'a pas permis de définir des actions précises à mettre en œuvre. L'intérêt et la demande des partenaires n'est pas évaluée et a encore moins pu être démontrée. Potentiellement elle existe, mais il est nécessaire de la cibler pour envisager les actions possibles. A ce stade, le projet est trop vague pour être décrit et, de ce fait, impossible à valider. Le volet de mise en réseau du projet économique permettra éventuellement de le préciser et d'y travailler.

Aucun projet lié à la thématique Energie n'ayant été remis dans le cadre de l'appel à projets et aucune proposition du Groupe de travail n'ayant par ailleurs semblé rencontrer une demande suffisamment identifiée et partagée sur le territoire, il n'a pas été possible de proposer un projet spécifiquement dédié à cette thématique. La thématique sera abordée dès que possible de manière transversale dans les différents projets. Le projet Economie a d'ores et déjà envisagé la création d'un groupement d'achat d'énergie et le projet mobilité prend en compte l'aspect énergétique en cherchant des alternatives à l'usage de la voiture personnelle.

#### ➤ **Validation des projets**

Le Comité de préparation du PDS réuni le 28 janvier 2015 a validé le contenu des différents projets en posant les derniers choix nécessaires notamment sur certaines actions pour lesquelles des précisions devaient être obtenues auprès des déposants ainsi que sur les aspects budgétaires. Le PV de la réunion est joint en annexe 11.

Le PDS et les fiches-projets définitives ont été présentés et approuvés par les Collèges des quatre communes partenaires (voir délibérations en annexe 12) :

- Commune de Ciney : approuvé par le Collège communal en sa séance du 2 février 2015
- Commune de Hamois : approuvé par le Collège communal en sa séance du 9 février 2015
- Commune de Havelange : approuvé par le Collège communal en sa séance du 4 février 2015
- Commune de Somme-Leuze : approuvé par le Collège communal en sa séance du 4 février 2015

Le PDS sera soumis pour approbation aux différents Conseils communaux en leur prochaine séance soit :

- Le 24 février 2015 pour la Commune de Ciney
- Le 9 mars 2015 pour la Commune de Hamois
- Le 9 mars 2015 pour la Commune de Havelange
- Le 24 février 2015 pour la Commune de Somme-Leuze

Les délibérations des Conseils Communaux approuvant la décision de participer à la Programmation LEADER 2014-2020 et d'engager le processus administratif et financier lié au co-financement de la part privée sont jointes en annexe 13.